

L'ÉCHO DE ST-JULIEN MOLIN-MOLETTE

AVRIL 1906.

Chronique

Nous venons d'assister à un spectacle émouvant et qui fait honneur à notre population chrétienne : l'inventaire de l'Eglise, qui devait avoir lieu lundi 5 mars, n'a pu être accompli. Bien avant l'heure fixée, une foule énorme, qu'on peut évaluer à 1.500 personnes, stationnait sur la place de l'Eglise, attendant l'arrivée de l'agent du fisc. A 2 heures, pendant que le tocsin sonne, le percepteur de Bourg-Argental, M. Regard, délégué du gouvernement, apparaît, accueilli par de formidables cris : « Vive la liberté ! Vive le Christ ! »

Avant de commencer les opérations de l'inventaire, il décline ses nom, prénoms et qualité.

M. le Curé lit d'une voix nette et énergique la protestation suivante :

« L'inventaire que vous allez faire est, dans les circonstances actuelles,

Nul n'est prophète en son pays, surtout pas M. Bobichon, l'honorable président du Conseil de Fabrique



le premier acte d'une dissolution des biens de l'Eglise, faite sans la consulter comme propriétaire légitime.

Comme Curé et gardien de la paroisse de Saint-Julien-M.-M., je crois de mon devoir de protester de la manière la plus solennelle et la plus énergique contre cet acte qui peut préparer une spoliation. C'est en méconnaissance et en violation des droits de l'Eglise que cet inventaire s'accomplit. A aucun titre, l'Etat ne peut se constituer et s'affirmer propriétaire de ces biens qui proviennent de la charité des fidèles. En leur nom et au mien, je fais donc toutes mes réserves. Dans l'avenir, moi, Curé, j'agirai selon les ordres de mes Supérieurs, le Pape et mon Archevêque, à qui je déclare vouloir constamment obéir et dont je suivrai la direction.

En assistant à cet inventaire, je déclare formellement, pour ma propre décharge, que j'entends ne vouloir en quoi que ce soit lui donner ni coopération, ni approbation.

Je demande que cette protestation

soit insérée dans le procès-verbal en même temps que les justes revendications du Conseil de Fabrique ».

A son tour, M. J. Bobichon, l'honorable président du Conseil de Fabrique, adresse en termes vibrants d'émotion, à l'employé du Gouvernement, la protestation qui suit :

« Au nom de la Fabrique de Saint-Julien-M. M., dont j'ai l'honneur d'être le président, je viens protester hautement contre l'inventaire des biens de la paroisse, auxquels vous venez procéder. Cet acte, résultat d'une loi d'exception, ne peut être considéré par nous que comme le prélude d'une confiscation, qu'une secte odieuse prépare depuis longtemps ; aussi, gardiens fidèles des biens de cette paroisse, nous ne voulons pas que nos frères catholiques puissent nous reprocher un jour d'avoir mis leur patrimoine sous la main de l'Etat au moment de subir ce que nous considérons comme une entreprise contre le droit, nous déclarons que nous ne céderons qu'à la force.



En 1906, les biens de l'Eglise passèrent aux mains de l'administration civile. Notre Calvaire ne s'en est pas mal trouvé, bien au contraire. Avec beaucoup de soins et plus que jamais, les employés municipaux veillent à le maintenir propre et à réparer ce qui, inévitablement, se dégrade. En 1985, sous l'égide de la commune, un chantier international de jeunes y a effectué un gros travail, de peinture surtout.

In "Les Trois Calvaires de St-Julien-Molin-Molette, Fête du Centenaire 1886-1986" p.8 Brochure publiée par une équipe de paroissiens animée par l'Abbé Fouillat. D'autres travaux et aménagements furent réalisés à l'église, tant intérieurs qu'extérieurs, en 1947, 1968, 1990, 2008.

Vous ne trouverez donc, parmi nous, Monsieur, que des témoins attristés et indignés et non des coopérateurs. Les biens que vous proposez d'inventorier proviennent en grande partie de dons volontaires faits par les catholiques de cette paroisse pour réhausser l'éclat des cérémonies de notre religion. En conséquence, nous faisons les réserves les plus complètes et les plus expresses, quant à l'aliénation, la désaffectation ou la transmission d'une partie, si minime soit-elle, des biens de la Fabrique.

Au nom des bienfaiteurs de cette Eglise, nous faisons encore toutes réserves des droits aux revendications à venir. L'accord préalable de l'autorité civile et de l'autorité religieuse aurait pu seul légitimer à nos yeux votre entreprise.

La loi prévoit, il est vrai, la dévolution à une association culturelle des biens dont nous avons la garde ; mais nous ignorons encore le jugement que portera l'Eglise sur cette organisation nouvelle que l'Etat a la prétention de créer sans elle. C'est pourquoi, soumis par avance à sa décision, nous refusons notre concours à l'inventaire et vous demandons, Monsieur, de joindre notre protestation à votre procès-verbal. »

Ces deux magnifiques protestations sont saluées par les applaudissements de la foule.

L'agent du gouvernement déclarant alors qu'il considère l'inventaire comme commencé, le Conseil de Fabrique proteste en lui faisant remarquer qu'il n'est assisté d'aucun témoin. L'agent se décide à requérir 2 témoins. Pendant 2 heures il va frapper, tour à tour, à la porte des blocards de la commune ; partout il trouve porte close ou essuie un refus. Aucun n'a le triste courage de prêter son concours au représentant du gouvernement. Il revient enfin annoncer au Conseil de Fabrique que l'inventaire est ajourné à une date ultérieure, puis il se retire au milieu des huées de la foule.

Après son départ, la foule s'organise en procession et accompagne le Clergé jusqu'à la Chapelle de M. Corompt où le St-Sacrement a été déposé. Pendant tout le parcours, nos rues retentissent du chant des cantiques, l'enthousiasme est à son comble. De retour à l'Eglise, cette même foule vient affirmer solennellement, au pied de l'autel, son inviolable foi religieuse et recevoir la benédiction du St-Sacrement.

La cérémonie terminée, Monsieur le Curé félicite ses paroissiens du témoignage de foi et de fidélité qu'ils viennent de donner à N. S. J. C. et les engage à rester toujours de bons chrétiens.

N.-B. — Dernière heure : La seconde tentative d'inventaire a échoué devant la résistance des catholiques, l'agent a jugé prudent de se retirer.

UN TÉMOIN.